



Date fantaisiste sur avenant assurance-vie

Par **gulf33**, le **28/05/2018 à 15:42**

Bonjour,rnrnJ'ai envoyé une demande de rachat partiel programmé et mensuel sur mon contrat d'assurance-vie.rnJ'ai demandé un rachat mensuel à compter du 25 juin 2018.rnJe reçois ce jour par courrier postal, un avenant de la compagnie d'assurance qui m'intrigue.rnEn effet il est mentionnérnDate d'effet de la première échéance : 25 juin 2018.rnet ensuiternDate d'effet de la dernière échéance : 25 juin 9999.rnrnPourquoi cette date fantaisiste sur l'avenant à signer et à leur renvoyer ?

Par **chaber**, le **28/05/2018 à 17:06**

bonjourrnrn[citation]J'ai envoyé une demande de rachat partiel programmé et mensuel sur mon contrat d'assurance-vie.rnJ'ai demandé un rachat mensuel à compter du 25 juin 2018.[/citation]le rachat partiel mensualisé doit être programmé par l'avenant que vous avez reçu sur un an avec l'extinction du contrat en juin 2019.rnrnTout dépend de ce que vous avez demandé.

Par **gulf33**, le **28/05/2018 à 20:12**

bonsoir,rnrn[citation]Tout dépend de ce que vous avez demandé.rn[/citation]rnrnJ'ai demandé des rachats partiels mensuels à compter du 25 juin 2018.Je n'ai pas mentionné dans ma demande de date de fin pour ces retraits .rnJe ne m'explique pas la date de fin indiquée par l'année 9999.

Par **chaber**, le **28/05/2018** à **20:18**

désolé j'avais lu 2019 et non 9999rn rn Il faut demander à l'assureur une date raisonnable de fin de rachat partiel qu'il vous appartient de fixer

Par **Visiteur**, le **28/05/2018** à **21:33**

Bsr,rn Quand on indique 999, cela veut dire jusqu'à révocation.